

FORMULAIRE de RÉSILIATION du CONTRAT d'APPRENTISSAGE

Document à compléter et à éditer en 4 exemplaires à destination : de l'employeur – de l'apprenti – de l'organisme de dépôt du contrat d'apprentissage (OPCO pour le secteur privé et DDETSPP pour le secteur public) - du CFA

| Le contrat d'apprentissage | |
|--|--|
| Date de début du contrat | |
| Date de fin du contrat | |
| Date d'effet de la rupture du contrat | |
| Déposé auprès de l'OPCO – de l'UD | |
| Sous le numéro | |
| L'employeur | |
| Nom de la structure | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Numéro SIRET | |
| L'apprenti | |
| NOM et Prénom | |
| Date de naissance | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Diplôme préparé | |
| Le représentant légal de l'apprenti mineur | |
| NOM et Prénom | |
| Adresse | |
| Téléphone | |

Motif de la rupture du contrat – Article L6222-18 du Code du travail

Cocher obligatoirement la case correspondant à la situation

Rupture pendant la période d'essai – 45 premiers jours de présence effective de l'apprenti, consécutifs ou non, en entreprise.

- Rupture d'un commun accord** entre l'apprenti et l'employeur.
- Rupture par démission de l'apprenti** – dans le respect de la procédure avec contact du médiateur de la chambre consulaire concernée.
- Rupture en cas de liquidation judiciaire** sans maintien de l'activité. **S'il doit être mis fin au contrat**, c'est le liquidateur qui notifie la rupture du contrat.
- Rupture en cas de force majeure ou de faute grave de l'apprenti** – La rupture prend la forme d'un licenciement.
- Rupture en cas d'inaptitude de l'apprenti**, constatée par le médecin du travail. La rupture prend la forme d'un licenciement.
- Rupture en cas d'obtention du diplôme ou du titre** préparé par l'apprenti – article L6222-19 du Code du travail.
- Rupture en cas de décès d'un employeur maître d'apprentissage** dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle. La rupture prend la forme d'un licenciement.

Fait à
Signatures

Le / /

L'employeur

L'apprenti

Le représentant légal

UFA :

A la suite de cette rupture de contrat :

L'apprenti-e quitte la formation pour un emploi en :

- CDI CDD Interim Autre

L'apprenti-e change d'employeur et :

poursuit la formation en apprentissage dans la même UFA

poursuit la formation en apprentissage dans une autre UFA

Nom de l'UFA :

poursuit la formation en apprentissage dans un autre CFA

Nom du CFA :

Le nouveau contrat d'apprentissage débute le :

L'apprenti-e poursuit sa formation :

Sous statut scolaire

Dans l'établissement

Dans un autre établissement. Nom de l'établissement :

Sous statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle

L'apprenti-e change de formation

Nom de la nouvelle formation :

Formation en apprentissage dans la même UFA

Formation en apprentissage dans une autre UFA

Nom de l'UFA :

Formation en apprentissage dans un autre CFA

Nom du CFA :

Formation en voie scolaire